



Compte-courant d'associé : avantages et inconvénients

Fiche pratique publié le 14/06/2013, vu 684 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://www.assistant-juridique.fr)

Les PME sont très nombreuses à recourir aux comptes courants d'associés. Pour la société, c'est un moyen de financement souple. Et pour les associés, cela peut devenir un bon placement.

Contrairement aux apports en numéraire effectués directement en capital, les apports en compte courant peuvent être remboursés à tout moment à l'associé ou l'actionnaire et les sommes mises à disposition peuvent être rémunérées par un intérêt.

Les apports en compte courant n'offrent pas les mêmes garanties que les apports en capital pour les tiers de la société. Il sera ainsi fréquent que les établissements de crédit demandent le blocage des apports en compte courant pour accorder un financement.

Pour en savoir plus : http://www.assistant-juridique.fr/avantages_inconvenients_compte_courant.jsp